

**CAMPAGNE FISCALE 2017**

Paris, le 16 mars 2017

Madame, Monsieur,

Afin de nous permettre la délivrance de l'attestation, indispensable à la non-application à votre revenu professionnel de la majoration de 25 %, **vous devez nous adresser** :

- La déclaration fiscale avec l'ensemble des feuillets,
- La demande d'attestation (tableaux OG), à télécharger sur notre site : [www.france-gestion.fr](http://www.france-gestion.fr) dans la rubrique « téléchargements »,
- La copie de vos déclarations de TVA CA3 ou CA12 de l'année (si vous êtes assujetti à la TVA et si vous ne nous les avez pas déjà transmises),
- La balance complète et détaillée des comptes ou des extraits du grand livre,
- **L'attestation de conformité de votre logiciel comptable, si vous en utilisez un.**

L'ensemble des documents doit nous être adressé au plus tard le **lundi 24 avril 2017** afin que nous puissions télétransmettre votre déclaration fiscale et notre attestation dans les délais fixés par l'Administration Fiscale.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

LE PRESIDENT  
E. MESSINA